



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE ET DES CALENDRIERS

Réunion électronique du : 15 Juillet 2022
à : 11h

Présidence : MME. BALSA Fatima

Présents : MME. SIMON Béatrice
MM. ROUER Bernard, DUMIOT Dominique, DE MARI Didier, FAURRE
Alain et MARCHAL Jean-Paul

Excusés :

Assiste à la séance M. LEYMARIE Matthieu

☆☆☆☆☆☆☆☆

I – DIVERS

- F.F.F. :

Copie pour information de la décision prise par la Commission Fédérale des Pratiques Jeunes et Préformation relative à la composition des Championnat National U17 et U19 2022/2023

La Commission prend note, sous réserves de l'homologation et des éventuelles procédures :

Championnat National U17

- de l'accession du club EB St Cyr sur Loire et de la rétrogradation des clubs Blois Foot 41, Tours FC.

Championnat National U19

- de l'accession du club USM Saran et de la rétrogradation des clubs FC St Pryvé St Hilaire, Tours FC, La Berrichonne de Châteauroux.

Copie pour information de la décision prise par la Direction Nationale du Contrôle de Gestion Commission d'Appel du 12.07.22 relative à la mesure d'interdiction d'accès en championnat de National 3 du club **Tours FC** à l'issue de la saison sportive 2021-2022.

La Commission prend note de la décision infirmant celle en première instance rendue par la Commission Régionale de Contrôle des Clubs, autorisant ainsi l'accès du club en N3.

- **Ligue Centre-Val de Loire :**

Copie pour information de la décision prise par la Commission Régionale de Discipline du 02.06.22 relative à la rencontre Régional 1 – JOUE LES TOURS F.C. TOURAINE / C'CHARTRES F. du 26/03/2022.

La Commission prend note des sanctions infligées par la Commission Régionale de Discipline.

Copie pour information de la décision prise par la Commission Régionale d'Appel Général du 29.06.22 relative à l'Appel formé par l'U.S. MLE OLIVET d'une décision rendue par la Commission Régionale Sportive et des Calendriers dans sa séance du 16 juin 2022 (publiée le 20 juin 2022).

La Commission prend note que la C.R.A.G. confirme la décision de la Commission Régionale Sportive et des Calendriers dont appel.

Copie pour information de la décision prise par la Commission Régionale de Discipline du 07.07.22 relative à la mise en instruction du club CERC.ML POST.SCOL. J FERRY FLEURY dans le cadre du championnat Senior Régional 3.

La Commission prend note des sanctions infligées par la Commission Régionale de Discipline.

- **Clubs :**

Courriel du club USM Saran indiquant le retrait de son recours quant au classement de son équipe sur le Volontariat U18 Régional 2 à la suite de la validation des classements du Volontariat par la Commission dans sa séance du 23.06.22.

La Commission prend note.

Courriel du club FC Ouest Tourangeau relatif à son recours quant à la non-accession de son équipe U16 Régional 2 en U18 Régional 1 à la suite de la décision rendue par la Commission dans sa séance du 16.06.22.

La Commission prend note de la réponse apportée au club par l'intermédiaire de la Commission Régionale d'Appel Général.

II – CLASSEMENTS DES CHAMPIONNATS REGIONAUX 2021/2022 ET COMPOSITION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX 2022/2023

Décision rendue par la Commission Fédérale des Pratiques Seniors stipulant le repêchage du club **SO Romorantin** dans le Championnat de National 2.

La Commission prend note que sous réserve des procédures en cours, il convient d'utiliser le cas n°1 du tableau des montées et des descentes des Championnats Régionaux à l'issue de la saison 2021/2022.

Décision rendue par la Commission Régionale de Discipline du 07.07.22 relative à la mise en instruction du club CERC.ML POST.SCOL. J FERRY FLEURY dans le cadre du championnat Senior Régional 3.

Considérant la rétrogradation dans la division inférieure à celle à laquelle la position du club CERC.ML POST.SCOL. J FERRY FLEURY au classement final du championnat Senior Régional 3 2021/2022 lui aurait donné le droit de participer en 2022/2023,

Considérant l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts qui dispose que : « lorsqu'une équipe est empêchée d'accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement de sa poule qui accède au niveau supérieur et ainsi de suite si la ou les équipes suivantes ne peuvent accéder »,

Considérant que le club **AS Monts** est désigné comme étant la première équipe de R3 Poule A à pouvoir accéder au championnat de Régional 2 pour la saison 2022-2023,

Considérant l'accord du club **AS Monts** en date du 15.07.22 à participer au championnat de Régional 2 pour la saison 2022-2023,

Par ces motifs :

Prononce l'accession du club AS Monts en championnat de Régional 2 pour la saison 2022-2023, en raison de la rétrogradation administrative du club CJF Fleury les Aubrais en championnat de Régional 3 pour la saison 2022-2023.

La Commission :

Reprenant les classements des Championnats Régionaux 2021/2022 et la composition des Championnats Régionaux 2022/2023 du PV du 16.06.22. ainsi que des décisions ci-dessus,

Prononce l'homologation des dernières rencontres des championnats régionaux de la saison 2021/2022 sauf instances en cours concernant certaines d'entre-elles.

La Commission enregistre ensuite l'ensemble des classements ci-dessous, **sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.**

Elle détermine également, **avec les mêmes réserves**, les classements entre les poules et les montées et descentes règlementaires dans les différents championnats en application du règlement du championnat concerné.

Veuillez trouver les classements des championnats régionaux au **15.07.22** :

Par application du règlement des championnats « senior masculin » - tableau des montées et descentes du championnat N3 et des championnats régionaux à l'issue de la saison 2021/2022 :

Cas 1 : 0 rétrogradation des championnats nationaux en N3, 1 montée de N3 en N2, 2 rétrogradations des championnats nationaux en R1 (au 15 juillet 2022) et 3 montées de R1 en N3

Montée
Maintiens
Descentes
Repêchage

Sous réserve des procédures en cours et de l'homologation des classements

N3 - Groupe C			
	Cl	Pts	Clubs
Champion N3 - 1 montée en N2	1	53	Vierzon FC 18
	2	45	FC Ouest Tourangeau 37 37
	3	41	La Berrichonne Châteauroux (2) 36
	4	40	C' Chartres F. (2) 28
	5	40	FC Montlouis 37
	6	39	US Orléans Loiret F. (2) 45
	7	38	Avoine O. Chinon Cinois 37
	8	38	USM Saran 45
	9	36	US Châteauneuf sur Loire 45
	10	35	Bourges Foot 18 (2) 18
	11	29	USM Montargis 45
Repêchage en N3	12	26	FC St Jean le Blanc 45
Cas 1 : 0 rétrogradation en N3 => 2 rétrogradations en R1	13	25	FC Déols 36
	14	20	J3S Amilly 45

Sous réserve des procédures en cours et de l'homologation des classements

La Commission :

Considérant que le tableau des montées et des descentes des Championnats Régionaux Seniors à l'issue de la saison 2021/2022 dispose que : « Dans les Championnats R1, R2 et R3, s'il est nécessaire de compléter les Poules, il sera fait application de l'article 22.1 du Règlement des Championnats "Senior Masculin" de Ligue »,

Considérant que l'article 22.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin » dispose que « si, [...], il était quand même nécessaire de compléter, les championnats R1, R2 et R3, il serait fait appel à des clubs réglementairement relégués de ces Championnats respectifs avec application du coefficient Fair-play (article 3.3) pour déterminer ces clubs. »,

Considérant le classement du Championnat R1 2022/2023,

Considérant l'équipe 1 du club **EB St Cyr sur Loire**, classée 7^{ème} en R1 2021/2022, première équipe reléguée,

Par ces motifs :

Décide de repêcher en R1 pour la saison 2022/2023 le club **EB St Cyr sur Loire** en application de l'article 22.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin ».

Montées
Maintiens
Descentes
Repêchage

		R1		
		Cl	Pts	Clubs
Champion R1 3 montées en N3	1	64	Tours FC	37
	2	53	FC Drouais	28
	3	52	FC Chambray	37
	4	52	Vineuil SF	41
	5	51	Blois Foot 41 (2)	41
	6	39	SC Azay Cheillé	37
	7	38	AS Contres	41
	8	38	Joué les Tours FCT	37
Repêchage en R1	9	35	EB St Cyr sur Loire	37
6 descentes en R2	10	32	FC St Georges sur Eure	28
	11	29	C' Chartres F. (3)	28
	12	29	AS St Amand Montrond	18
	13	28	CA Pithiviers	45
	14	18	Bourges Foot 18 (3)	18
	15	7	AS Port. Bourges	18

Sous réserve des procédures en cours et de l'homologation des classements

La Commission :

Considérant que le tableau des montées et des descentes des Championnats Régionaux Seniors à l'issue de la saison 2021/2022 dispose que : « Dans les Championnats R1, R2 et R3, s'il est nécessaire de compléter les Poules, il sera fait application de l'article 22.1 du Règlement des Championnats "Senior Masculin" de Ligue »,

Considérant que l'article 22.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin » dispose que « si, [...], il était quand même nécessaire de compléter, les championnats R1, R2 et R3, il serait fait appel à des clubs réglementairement relégués de ces Championnats respectifs avec application du coefficient Fair-play (article 3.3) pour déterminer ces clubs. »,

Considérant le classement du Championnat R2 2022/2023,

Considérant l'équipe 2 du club **Vierzon FC**, classée 7^{ème} en R2 2021/2022, première équipe reléguée,

Par ces motifs :

Décide de repêcher en R2 pour la saison 2022/2023 le club **Vierzon FC (2)** en application de l'article 22.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin ».

Montées
Maintiens
Descentes
Repêchage

R2			
Poule A			
	Cl	Pts	Clubs
Champion R2 - Poule A 2 montées en R1	1	56	St Pryvé St Hilaire FC (2) 45
	2	50	CS Mainvilliers 28
	3	49	ACP Tours 37
	4	47	FC Montlouis (2) 37
	5	46	USM Saran (2) 45
	6	37	US Port. Joué les Tours 37
	7	35	FC Drouais (2) 28
6 descentes en R3	8	34	Luisant AC 28
	9	25	FCM Ingré 45
	10	21	USBVL Beaugency 45
	11	18	SC Massay 18
	12	15	J3S Amilly (2) 45
	13	2	ES Nogent le Roi 28

Poule B			
	Cl	Pts	Clubs
Champion R2 - Poule A 2 montées en R1	1	54	SMOC St Jean de Braye 45
	2	53	ES Moulon Bourges 18
	3	50	USM Olivet 45
	4	48	FC St Doullard 18
	5	41	Avoine O. Chinon Cinois (2) 37
	6	40	FC Ouest Tourangeau (2) 37
Repêchage en R2	7	35	Vierzon FC (2) 18
6 descentes en R3	8	32	Tours FC (2) 37
	9	26	CSM Sully sur Loire 45
	10	25	ASJ La Chaussée St Victor 41
	11	23	FC St Jean le Blanc (2) 45
	12	14	FC Diors 36
	13	-1	E. Chaingy St Ay 45

Sous réserve des procédures en cours et de l'homologation des classements

La Commission :

Considérant que le tableau des montées et des descentes des Championnats Régionaux Seniors à l'issue de la saison 2021/2022 dispose que : « Dans les Championnats R1, R2 et R3, s'il est nécessaire de compléter les Poules, il sera fait application de l'article 22.1 du Règlement des Championnats "Senior Masculin" de Ligue »,

Considérant que l'article 22.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin » dispose que « si, [..], il était quand même nécessaire de compléter, les championnats R1, R2 et R3, il serait fait appel à des clubs réglementairement relégués de ces Championnats respectifs avec application du coefficient Fair-play (article 3.3) pour déterminer ces clubs. »,

Considérant le classement du Championnat R3 2022/2023,

Considérant l'équipe 2 du club **AS Contres**, classée 8^{ème} en R3 2021/2022, première équipe reléguée,

Par ces motifs :

Décide de repêcher en R3 pour la saison 2022/2023 le club **AS Contres (2)** en application de l'article 22.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin ».

Montées
Maintiens
Descentes
Repêchage

R3				
Poule A				
	Clit	Pts	Clubs	
Champion R3 - Poule A	1	53	Amicale Lucé	28
Sanction administrative : ne peut accéder en R2	2	49	CJF Fleury les Aubrais	45
2 montées en R2	3	47	AS Monts	37
	4	38	Dammarie Foot Bois	28
	5	37	C' Chartres F. (4)	28
	6	26	ES La Ville aux Dames	37
	7	25	SC Azay Cheillé (2)	37
	8	24	A. Ymonville	28
4 descentes en D1	9	21	Racing La Riche Tours	37
	10	20	AS Baccon Huisseau	45
	11	12	FC Pays Langeaisien	37
	12	11	Escale Orléans	45

Poule B				
	Clit	Pts	Clubs	
Champion R3 - Poule B	1	47	US Mer	41
2 montées en R2	2	43	Amicale Epernon	28
	3	35	ES Maintenon Pierres	28
	4	35	FC Chambray (2)	37

	5	33	US Dampierre en Burly	45
	6	29	A. St Amand Longpré	41
	7	27	USM Montargis (2)	45
	8	27	AFC Blois	41
4 descentes en D1	9	26	EB St Cyr sur Loire (2)	37
	10	26	ES Gatinaise	45
	11	20	AS Tout Horizon Dreux	28
	12	19	US Vendôme	41

Poule C				
	Cl	Pts	Clubs	
Champion R3 - Poule C 2 montées en R2	1	47	US Le Blanc	36
	2	46	FC Déols (2)	36
	3	41	ES Trouy	18
	4	14	Le Richelais Foot	37
	5	34	SG Descartes	37
	6	32	CA Montrichard	41
	7	32	SO Romorantin (2)	41
Repêchage en R3	8	29	AS Contres (2)	41
4 descentes en D1	9	25	US Chitenay Cellettes	41
	10	23	US Argenton Le Pêchereau	36
	11	16	US La Châtre	36
	12	1	Cher Sologne Foot	41

Poule D				
	Cl	Pts	Clubs	
Champion R3 - Poule D 2 montées en R2	1	46	US Le Poinçonnet	36
	2	44	FC Fussy St Martin	18
	3	44	AS St Germain du Puy	18
	4	42	AS Chouzy Onzain	41
	5	33	SC Vatan	36
	6	32	US Montgivray	36
	7	32	Gazélec S. Bourges	18
	8	32	Blois Foot 41 (3)	41
4 descentes en D1	9	31	US St Maur	36
	10	19	DR Selles St Denis	41
	11	7	CS Vignoux sur Barangeon	18
	12	7	US Henrichemont Menetou	18

Composition du championnat National 3 2022/2023

Sous réserve des procédures en cours, de l'homologation des classements et des engagements en disposant pleinement d'une installation classée par la FFF en niveau T3 ou T3sye minimum à la date butoir du 30 juin 2022 :

N3		
1	FC Ouest Tourangeau 37	37
2	La Berrichonne Châteauroux (2)	36
3	C' Chartres F. (2)	28
4	FC Montlouis	37
5	US Orléans Loiret F. (2)	45
6	Avoine O. Chinon Cinais	37
7	USM Saran	45
8	US Châteauneuf sur Loire	45
9	Bourges Foot 18 (2)	18
10	USM Montargis	45
11	Tours FC	37
12	FC Drouais	28
13	FC Chambray	37
14	FC St Jean le Blanc	45
Maintiens en N3		
Montées de R1		
Repêchage en N3		

Composition du championnat R1 2022/2023

Sous réserve des procédures en cours, de l'homologation des classements, des engagements et des terrains :

R1		
1	FC Déols	36
2	J3S Amilly	45
3	Vineuil SF	41
4	Blois Foot 41 (2)	41
5	SC Azay Cheillé	37
6	AS Contres	41
7	Joué les Tours FCT	37
8	St Pryvé St Hilaire FC (2)	45
9	CS Mainvilliers	28
10	SMOC St Jean de Braye	45
11	ES Moulon Bourges	18
12	EB St Cyr sur Loire	37
Descentes de N3		
Maintiens en R1		
Montées de R2		
Repêchage en R1		

Composition du championnat R2 2022/2023

Sous réserve des procédures en cours, de l'homologation des classements, des engagements et des terrains :

R2		
1	FC St Georges sur Eure	28
2	C' Chartres F. (3)	28
3	AS St Amand Montrond	18
4	CA Pithiviers	45
5	Bourges Foot 18 (3)	18
6	AS Port. Bourges	18
7	ACP Tours	37
8	FC Montlouis (2)	37
9	USM Saran (2)	45
10	US Port. Joué les Tours	37
11	USM Olivet	45
12	FC St Doulichard	18
13	Avoine O. Chinon Cinois (2)	37
14	FC Ouest Tourangeau (2)	37
15	FC Drouais (2)	28
16	Amicale Lucé	28
17	AS Monts	37
18	US Mer	41
19	Amicale Epernon	28
20	US Le Blanc	36
21	FC Déols (2)	36
22	US Le Poinçonnet	36
23	FC Fussy St Martin	18
24	Vierzon FC (2)	18
Descentes de R1		
Maintiens en R2		
Montées de R3		
Repêchage en R2		

La Commission de ce jour établit une nouvelle proposition de poules « R2 » en tenant compte dans la mesure du possible de la répartition géographique et de l'équilibre :

- des descentes de R1 (3/3),
- des équipes réserves (3/4),
- des équipes "3" (1/1)
- des équipes réserves ou "3" dont l'équipe supérieure est en R1 (0/1),
- des montées de R3 (4/4),
- des 1ers de R3 (2/2),
- des équipes en R2 (2021/22) Poule A et Poule B en R2 (2021/22) Poule A (2/3) et Poule B (3/2)
- des Districts avec au maximum 5 clubs du même District par poule : du 18 (1/5), du 28 (5/0), du 36 (0/3), du 37 (3/3), du 41 (1/0) et du 45 (2/1).

La publication des différents calendriers de chaque équipe sera en ligne au plus tard le 27.07.22.

Composition du championnat R3 2022/2023

Sous réserve des procédures en cours, de l'homologation des classements, des engagements et des terrains :

R3		
1	Luisant AC	28
2	FCM Ingré	45
3	USBVL Beaugency	45
4	SC Massay	18
5	J3S Amilly (2)	45
6	ES Nogent le Roi	28
7	Tours FC (2)	37
8	CSM Sully sur Loire	45
9	ASJ La Chaussée St Victor	41
10	FC St Jean le Blanc (2)	45
11	FC Diors	36
12	E. Chaingy St Ay	45
13	CJF Fleury les Aubrais	45
14	Dammarie Foot Bois	28
15	C' Chartres F. (4)	28
16	ES La Ville aux Dames	37
17	SC Azay Cheillé (2)	37
18	A. Ymonville	28
19	ES Maintenon Pierres	28
20	FC Chambray (2)	37
21	US Dampierre en Burly	45
22	A. St Amand Longpré	41
23	USM Montargis (2)	45
24	AFC Blois	41
25	ES Trouy	18
26	Le Richelais Foot	37
27	SG Descartes	37
28	CA Montrichard	41
29	SO Romorantin (2)	41
30	AS St Germain du Puy	18
31	AS Chouzy Onzain	41
32	SC Vatan	36
33	US Montgivray	36
34	Gazélec S. Bourges	18
35	Blois Foot 41 (3)	41

36	OL Port. Mehun	18
37	ES Moulon Bourges (2)	18
38	ACSDF Dreux	28
39	CEP La Ferté Vidame	28
40	SA Issoudun	36
41	AC Villers les Ormes	36
42	US Yzeures Preuilly	37
43	US Monnaie	37
44	ASCP Blois	41
45	ASL Orchaie	41
46	SC Malesherbois	45
47	AG Boigny Checy Mardie	45
48	AS Contres (2)	41

Descentes de R2

Rétrogradation sportive et administrative en R3

Maintiens en R3

Montées de D1

Repêchage en R3

La Commission de ce jour établit une nouvelle proposition de poules « R3 » en tenant compte dans la mesure du possible de la répartition géographique et de l'équilibre :

- des descentes de R2 : (3/3/3/3)
- des équipes réserves, "3" ou "4" : (3/3/2/3),
- des équipes réserves, "3" ou "4" dont l'équipe supérieure est en R2 : (0/1/0/0),
- des montées de D1 (3/3/3/3),
- des 1^{ers} de D1 : (1/2/2/1),
- du nombre de Districts représentés par poule : (4/3/4/4),
- des Districts avec au maximum 6 clubs du même District par poule et non représentés dans au moins une poule (sauf pour le 41) : 18 (0/0/3/3), 28 (2/6/0/0), 36 (0/0/2/3), 37(5/0/0/3), 41 (2/2/3/3) et 45 (3/4/4/0).

La publication des différents calendriers de chaque équipe sera en ligne au plus tard le 27.07.22.

Composition du championnat R1 Féminin 2022/2023

Engagés sur Footclubs	R1 Féminin	
1	Bourges Foot 18	18
2	Tours FC	37
3	Joué les Tours FCT	37
4	C'Chartres F.	28
5	Blois F. 41	41
6	SMOC St Jean de Braye	45
7	CJF Fleury les Aubrais	45
8	La Berrichonne de Châteauroux	36
9	FCO St Jean de la Ruelle	45
10	FC Ouest Tourangeau	37
	Maintiens en R1F	
	Montées de R2F	
	Repêché en R1 Féminin	
	Volontariat	

Composition du championnat U18 R1 Féminin 2022/2023

U18 R1F		
1	Bourges Foot 18	18
2	C' Chartres F.	28
3	Berrichonne de Châteauroux	36
4	Tours FC	37
5	FC Ouest Tourangeau	37
6	Blois Foot 41	41
7	US Vendôme	41
8	SO Romorantin	41
9	USM Montargis	45
10	US Orléans Loiret F.	45

Composition du championnat U15 R1 Féminin 2022/2023

U15 R1F		
1	Bourges Foot 18	18
2	C' Chartres F.	28
3	Berrichonne de Châteauroux	36
4	Tours FC	37
5	FC Ouest Tourangeau	37
6	Tours FASS	37
7	Joué Les Tours FCT	37
8	Blois Foot 41	41
9	AG Boigny Checy Mardié	45
10	FCO St Jean de la Ruelle	45

Composition du championnat Critérium U13 R1 2022/2023

Critérium U13 R1		
Engagés sur Footclubs	Poule A	
1	Vierzon FC	18
2	C'Chartres F.	28
3	FC Drouais	28
4	EB St Cyr sur Loire	37
5	Tours FC	37
6	J3S Amilly	45
7	USM Saran	45
8	FCM Ingré	45

Engagés sur Footclubs	Poule B	
1	Bourges Foot 18	18
2	CS Mainvilliers	28
3	Berrichonne de Châteauroux	36
4	FC Chambray	37
5	Blois Foot 41	41
6	US Orléans Loiret F.	45
7	CJF Fleury	45
8	FC St Pryvé St Hilaire	45

Composition du championnat U14 R1 2022/2023

Engagés sur Footclubs	U14 R1	
1	Bourges Foot 18	18
2	CS Mainvilliers	28
3	C'Chartres F.	28
4	Berrichonne de Châteauroux	36
5	EB St Cyr sur Loire	37
6	FC Ouest Tourangeau	37
7	Tours FC	37
8	Blois Foot 41	41
9	USM Saran	45
10	US Orléans Loiret F.	45
11	CJF Fleury les Aubrais	45
12	Escale Orléans	45

Composition du championnat U14 R2 2022/2023

Engagés sur Footclubs	U14 R2	
1	Vierzon FC	18
2	AS Nogent le Rotrou	28
3	AS Monts	37
4	FC Chambray	37
5	Racing La Riche Tours	37
6	Vineuil SF	41
7	FCO St Jean de la Ruelle	45
8	SC Malesherbois	45
9	FC St Jean le Blanc	45
10	J3S Amilly	45
11	SMOC St Jean de Braye	45
12	FC St Pryvé St Hilaire	45

Composition du championnat U15 R1 2022/2023

Engagés sur Footclubs	U15 R1	
1	Vierzon FC	18
2	FC Drouais	28
3	Berrichonne de Châteauroux	36
4	Tours FC	37
5	EB St Cyr sur Loire	37
6	FC Ouest Tourangeau	37
7	Blois Foot 41	41
8	FCO St Jean de la Ruelle	45
9	USM Saran	45
10	US Orléans Loiret F.	45
11	SMOC St Jean de Braye	45
12	J3S Amilly	45

Composition du championnat U16 R1 2022/2023

Engagés sur Footclubs	U16 R1	
1	Gazélec Bourges	18
2	Bourges Foot 18	18
3	C' Chartres F.	28
4	CS Mainvilliers	28
5	FC Drouais	28
6	Tours FC	37
7	EB St Cyr sur Loire	37
8	Blois Foot 41	41
9	Vineuil SF	41
10	USM Saran	45
11	CJF Fleury les Aubrais	45
12	FC Ouest Tourangeau	37

Composition du championnat U16 R2 2022/2023

Engagés sur Footclubs	U16 R2	
1	Vierzon FC	18
2	Berrichonne de Châteauroux	36
3	ACP Tours	37
4	FC Chambray	37
5	Ent. Contres / Soings	41
6	Jargeau St Denis FC	45

7	FCO St Jean de la Ruelle	45
8	USM Montargis	45
9	J3S Amilly	45
10	US St Florent sur Cher	18
11	AV. St Amand Longpré	41
12	SC Malesherbois	45

Composition du championnat U18 R1 2022/2023

Sous réserve des procédures en cours,

U18 R1		
1	Bourges Foot 18	18
2	CS Mainvilliers	28
3	C'Chartres F.	28
4	FC Déols	36
5	Berrichonne de Châteauroux	36
6	Tours FC	37
7	Blois Foot 41	41
8	SO Romorantin	41
9	St Pryvé St Hilaire FC	45
10	FCO St Jean de la Ruelle	45
11	USM Saran	45
12	J3S Amilly	45

Composition du championnat U18 R2 2022/2023

U18 R2		
Poule A		
1	C'Chartres F.	28
2	AC Luisant	28
3	FC Drouais	28
4	FC St Georges sur Eure	28
5	FC Chambray	37
6	FC Ouest Tourangeau	37
7	FC Gatine Choisilles	37
8	ES Villebarou	41
9	Vineuil SF	41
10	USM Montargis	45
11	Neuville SP	45
12	SC Malesherbois	45

Poule B		
13	Gazélec Bourges	18
14	ES Trouy	18
15	Vierzon FC	18
16	US Le Poinçonnet	36
17	Groupement Val de l'Indre	36
18	ACP Tours	37
19	FC Montlouis	37
20	EB St Cyr sur Loire	37
21	AS Monts	37
22	RS Patay	45
23	FCM Ingré	45
24	CSM Sully sur Loire	45

La publication des différents calendriers de chaque équipe sera en ligne au plus tard le 27.07.22.

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (secretariat@centre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

La Présidente de la Commission
BALSA Fatima

Le Secrétaire de séance
ROUER Bernard

PUBLIÉ LE 25/07/2022